



Fonds énergie Ninepoint

Document d'information annuel concernant les SPEP pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(1) Le présent document d'information s'applique à l'année d'imposition du Fonds énergie Ninepoint (le « Fonds ») qui commence le 1^{er} janvier 2021 et se termine le 31 décembre 2021

(2) La part proportionnelle par part et par jour du bénéfice ordinaire et du gain en capital après impôt du Fonds pour la période spécifiée au paragraphe (1) est la suivante :

Fonds	Série	Bénéfice ordinaire (\$US) par part et par jour	Gain en capital après impôt (\$US) par part et par jour	Distributions en espèces ou en d'autres biens (\$US) par part et par année
Fonds énergie Ninepoint	Série A	0,0167876985	-	0,3016134676
Fonds énergie Ninepoint	Série D	0,0097403110	-	0,1981421888
Fonds énergie Ninepoint	Série F	0,0200767312	-	0,3523352044
Fonds énergie Ninepoint	Série de FNB	0,0497296327	-	0,4643031140

(3) Veuillez consulter votre conseiller pour connaître le montant réel en espèces ou en d'autres biens qui vous ont été distribués si vous n'avez pas détenu de parts du Fonds pendant toute la période indiquée au paragraphe (1).

(4) Le Fonds permettra, à la réception d'une demande, au porteur de parts américain d'inspecter et de copier ses documents comptables permanents, ses registres et autres documents de ce type pouvant être conservés par ce fonds afin de déterminer que son bénéfice ordinaire et son gain en capital après impôt respectifs selon les principes de l'impôt sur le revenu des États-Unis, et pour vérifier ces montants et leurs parts au prorata.

(5) Les personnes américaines qui sont une part ou un actionnaire direct ou indirect d'une SPEP sont tenues de remplir le formulaire 8621 dans certaines circonstances. Lorsqu'une personne américaine est porteuse de parts dans un fonds qui investit dans des titres, elle peut être considérée comme une porteuse de parts indirecte dans ces titres.

(6) Le tableau suivant est conçu pour aider un porteur de parts américain à faire un choix relatif à un FEA pour certains fonds Partenaires Ninepoint LP qui peuvent être classés comme des SPEP et qui sont détenus directement par le Fonds.

La part proportionnelle du bénéfice ordinaire et du gain en capital après impôt pour le porteur de parts du Fonds pour certains des fonds Partenaires Ninepoint LP spécifiés dans le tableau ci-dessous, attribuable à une détention par part et par jour par le Fonds de ses placements dans certains des fonds Partenaires Ninepoint LP, et le montant par part des espèces ou des biens distribués par certains des fonds Partenaires Ninepoint LP spécifiés dans le tableau ci-dessous pour la période spécifiée au paragraphe (1) est comme suit :

Fonds détenus directs du Fonds	Bénéfice ordinaire (\$US) par part et par jour	Gain en capital après impôt (\$US) par part et par jour	Distributions en espèces ou en d'autres biens (\$US) par part et par année
S. o.	-	-	-

Veuillez noter que les facteurs relatifs au Fonds inclus dans le rapport représentent un calcul de son bénéfice ordinaire, de son gain en capital après impôt et de ses distributions sur une base autonome et comprennent certaines transactions en ce qui concerne les placements de niveau inférieur qui peuvent être classés comme des SPEP. Veuillez consulter votre conseiller fiscal. Ces informations sont fournies afin d'aider les porteurs de parts à préparer le formulaire 8621 et ne constituent pas un conseil fiscal.

Nous ne fournissons des informations que pour les placements du Fonds dans certains autres fonds Partenaires Ninepoint LP qui peuvent être classés comme des SPEP. Le Fonds peut investir dans d'autres titres qui peuvent être classés comme des SPEP. NOUS NE GARANTISSONS PAS QUE LES FONDS ÉNUMÉRÉS AU PARAGRAPHE (6) CONSTITUENT TOUS LES PLACEMENTS DU FONDS QUI PEUVENT ÊTRE CLASSÉS COMME DES SPEP.